

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire En Mairie 73700 SEEZ

### **AVENANT N°2**

### A la convention concernant

# « Le contrôle des installations d'assainissement non collectif » Signées le 31/07/2020

## **♣** Objet:

Révision annuelle des prix, en application de la formule de révision des prix précisée dans les conventions. Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# **Avenant**:

Les honoraires de la Sarl NICOT Contrôle seront calculés de la façon suivante pour chaque installation existante :

#### **Nouvelles installations**

	Sans déplacement		Avec déplacement	
	A l'unité	Groupé*	A l'unité	Groupé*
Mission de contrôle "Lotissements"	111,92 €.H.T.	111,92 €.H.T.	330,68 €.H.T.	246,23 €.H.T.
Mission de contrôle avant réhabilitation (avec ou sans PC)	111,92 €.H.T.	111,92 €.H.T.	330,68 €.H.T.	246,23 €.H.T.
Mission de contrôle avant travaux (avec PC)	111,92 €.H.T.	111,92 €.H.T.	330,68 €.H.T.	246,23 €.H.T.
Mission de contrôle après travaux (un déplacement)	-	-	218,76 €.H.T.	152,62 €.H.T.

TVA Intra : FR06487850828 - SIRET : 487 850 828 00012 - NAF :7112



SERVICE DE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Edition d'avis sans déplacement (CU, DT	, Vente, etc.):91,52 € H.T.
Contre visite :	149,57 € H.T.

#### **Installations existantes**

Contrôle Périodique, réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle :  Contrôle Périodique d'une installation au cas par cas :	
Le contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc.) sera facturé à 30% :	33,58 €.
Contrôle d'une installation conforme dans le cas d'une vente	
Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité :	218,76 € H.T.
Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle :	152,62 € H.T.

Les autres closes restent inchangées.

A Chavanod, le 15 décembre 2022 Gilles Nicot, Gérant A Seez, le Monsieur Le Maire